

LA FEUILLE INFO

Le journal de la CGT Finances Publiques de Saône et Loire

Octobre 2015 n°84

Comité Technique Local du 1^{er} octobre 2015

Avant l'ouverture des travaux, le DDFIP 71 présente aux représentants des personnels, un nouvel arrivant, E.PENAUD, qui sera son adjoint dans la nomenclature de la DDFIP 71.

La séance ouverte, les organisations syndicales procèdent à la lecture de leurs déclarations liminaires respectives.

Déclaration liminaire CGT Finances Publiques 71 :

« Monsieur le président,

A l'ouverture de ce Comité Technique Local consacré, entre-autres, à la fermeture « envisagée » de la trésorerie de Verdun, nous sommes *sereins* ; *sereins* pour le présent et pour l'avenir :

-Pour le présent :

Si l'on se réfère aux documents fournis, la fermeture de Verdun passerait presque « *comme une lettre à la Poste* » qui, elle aussi, tend à disparaître. En effet, les grands élus (députés et sénateurs), le préfet et les maires n'ont pas marqué d'opposition sauf un.

Dès lors, il apparaît plus aisé de fermer un service public des finances que de se mobiliser pour le conserver et envisager toute solution pour le sauvegarder.

Et il est moins aisé de se confronter aux arguments convoqués pour venir à la rescousse de la nécessité de fermer la trésorerie : ici, nous entendons que « *les agents sont satisfaits* » de leur sort et de leur future destination en termes de mutation, **ce qui reste à vérifier** ; là, il ne sert à rien de débattre de la question puisque « *tout est déjà plié* »...

Dans un cas, comme dans l'autre, il ne faut pas oublier que c'est l'administration qui est responsable de la situation tendue des « *petites trésoreries* » en asséchant les emplois, les recrutements et les mouvements de mutations. Elle crée elle-même les conditions de sa propre disparition en appuyant là où ça fait mal aux agents : sur les charges et conditions de travail. Il ne lui reste plus, ensuite, qu'à convaincre l'ensemble des intervenants que la situation n'est plus viable et vous obtenez une fermeture « *sereine* » et en douceur. Presque ni vue ni connue.

- Pour l'avenir :

Comme tout se joue, en apparence, sur du velours, il y a fort à parier que les prochaines fermetures de trésoreries se dérouleront selon le même mode opératoire, suivant ce mouvement naturel de *satisfactions conjuguées*.

Toutefois, ces constats ne doivent pas occulter, certains points qui nous paraissent importants.

- En premier lieu, nous n'oublions pas que **cette fermeture n'est, à l'heure actuelle, qu' « envisagée »** même si la rédaction des documents peut parfois laisser penser le contraire et que vous ancrez votre démonstration sur l'ancienneté de la menace qui pèse sur Verdun. Nous ne mettons pas en cause votre capacité de dialogue social. **Cependant, ce Comité Technique Local doit être un lieu de débat où toutes les solutions de sauvegarde doivent être mises sur la table.** La CGT Finances Publiques 71 a fait un premier pas en mettant une proposition sur la table, celle de la redistribution des communes et du renforcement des postes de Verdun et de Pierre. Vous l'avez écartée. Certes, « *l'implantation d'une trésorerie* » est confortée dans la Bresse mais en passant par la disparition d'une autre trésorerie...

Vous avez déclaré en CHSCT que vous préféreriez créer des emplois, nous le relevons. Nous présumons donc que vous ne pouvez vous satisfaire des restrictions demandées au réseau. **Dès lors, vous avez la possibilité au moins de surseoir à cette fermeture et de réfléchir encore au renforcement du poste.**

- En deuxième lieu, cette trésorerie n'est pas la propriété de ses agents, de la DDFIP, des OS, etc. Elle a été, elle est et (elle sera, selon nous) l'expression d'un service public pour les citoyens de Verdun et des environs, elle correspond à un besoin. Elle est un lien entre le service des finances et les citoyens. Celui qui permet de disposer d'un accueil physique, d'une écoute en matière de recouvrement par exemple, d'une expertise. Même ponctuels. Celui aussi qui peut contribuer à faire comprendre et accepter l'impôt.

La CGT Finances Publiques 71 croit encore que le territoire doit être équitablement irrigué en services publics des finances. Nous pensons que les citoyens ont encore leur mot à dire –et pas simplement par l'intermédiaire d'un article de journal calamiteux.

Alors il est vrai, que pour les tenants de cette politique, que l'on vous demande d'appliquer, nous ne sommes pas pragmatiques, nous ne sommes pas réalistes, nous avons beaucoup de difficultés à comprendre que « *tout est déjà fait* », que ce CTL ne peut déboucher que sur la décision de fermeture en attendant la décision définitive du ministre.

Notre défaut est de penser que les événements peuvent encore évoluer dans le bon sens ; peut-être sommes-nous trop candides ? De doux rêveurs ?

Mais ce qu'il y a de réconfortant, c'est que nous sommes, à ce jour, déjà 498 personnes à l'être ; 498 personnes qui, par leur signature, ont essayé d'agir POUR préserver l'un de nos sites. Et ceux qui seront aussi menacés dans l'avenir. »

Mâcon le 1^{er} octobre 2015

Réponse du DDFIP 71 à la déclaration liminaire :

Le DDFIP indique qu'il n'est « *pas serein dans une perspective de fermeture de poste* » et précise que la « *motion présentée (par la CGT Finances Publiques 71) au CHSCT correspond à celle que propose le maire de Verdun* » (!).

Et le DDFIP de poursuivre :

« *Deux sujets sont à l'origine de cette perspective de fermeture :*

- *les suppressions d'emplois qui pèsent et pèseront encore dans les années à venir ;*
- *fournir le meilleur service possible aux élus.*

La dématérialisation révolutionne l'échange avec nos partenaires, c'est un des éléments qui permet sans doute de mieux supporter les suppressions d'emplois.

Il y a effectivement environ dix ans que la fermeture de Verdun est envisagée. C'est un poste qui se situe à peu près à équidistance de Chalon et Pierre de Bresse.

A partir du moment où le trésorier est parti, nous n'avons plus la possibilité d'y affecter un A à temps plein ».

Il revient ensuite sur notre ironique sérénité :

« Serein par rapport aux élus ? Non. Le dialogue que des élus peuvent avoir avec la direction n'est pas forcément le même que celui qu'ils ont en public. Le maire de Verdun et le conseil général de l'époque (ainsi que le sénateur de l'époque, par téléphone) avaient été prévenus ».

*« **La décision n'est pas encore prise par le ministre** mais cette fermeture est souhaitable pour fournir un service de meilleure qualité plutôt que d'avoir une succession de chefs de poste comme Verdun a pu le connaître. Ce n'est pas une décision facile à prendre mais il faut garantir un maillage territorial en laissant les élus choisir leur trésorerie de rattachement.*

***Il est évident que les deux collègues de Verdun préféreraient rester à Verdun.** Mais entre ce souhait de principe et le redéploiement des cartes, elles savaient. Elles ont fait des choix sur le futur poste ».*

Et de poursuivre sa réponse : *« Pour demain, (le DDFIP 71) ne cache pas que, même si la DDFIP 71 avait une démarche mesurée sur ces fermetures, dans les années à venir la pérennité de certaines trésoreries fragilisées (30 % de nos trésoreries ont au maximum 3 agents) se posera tout en essayant d'avoir un maillage le plus adéquat possible ».*

Pour lui *« se pose le problème géographique (nous sommes le 7ème département le plus étendu) et le côté rural. Mais la proximité n'est plus aussi nécessaire qu'il y a vingt ans. Au départ des chefs de poste des questions se poseront ».*

I) Approbations des PV des CTL du 2/03/2015, 9/03/2015 et 29/06/2015

Les PV sont validés.

II) Fermeture de Verdun sur le Doubs

► CGT Finances Publiques 71 : Suite à votre première consultation des élus locaux, et selon les documents fournis, il semble que les élus s'orientent plus vers un rattachement sur la trésorerie de Pierre de Bresse... (Le DDFIP 71 nous interrompt en cours de question pour préciser) :

«C'est effectivement une première tendance mais les élus nous ont fréquemment reçu avec un certain nombre d'adjoints ou de conseillers municipaux et ont répondu « à chaud ». Cependant, ils comptent soumettre la question à leur conseil municipal, donc rien n'est fixé pour l'instant sur le rattachement.

Si le ministre valide, chaque maire sera recontacté pour faire son choix définitif.

Géographiquement, certaines communes sont bressanes alors que d'autres font déjà partie du Grand Chalon. Le Préfet doit annoncer le 12/10 les conséquences possibles de réorganisation sur la Bresse».

► Puis nous terminons notre question : en termes de transfert, la volumétrie charge de travail / emplois a-t-elle été mesurée car nous craignons les conséquences sur le poste de Pierre de Bresse (par exemple, l'intégration de Givry sur Chalon périphérie avait eu un départ difficile). Hormis l'agent qui suivrait la mission, y-aura-t-il un renfort prévu sur le poste de Pierre de Bresse ?

Le DDFIP indique, qu'à ce jour, il *«ne compte pas ajouter un agent de plus. Il y aura malgré tout une augmentation des charges de travail mais si on en a les moyens et si le calibrage ne correspond pas à la réalité, on reverra la situation».*

Il précise aussi que *«les difficultés rencontrées au transfert de Givry relevait plus d'un problème relationnel».*

«Seules Gergy et Verdun sont des communes importantes en volume. Il est clair que le maire de Verdun ne souhaite pas donner son choix de rattachement pour l'instant. Gergy appartient au Grand Chalon, Verdun non», mais selon le ressenti du DDFIP, *«le maire de Verdun ne semble pas présenter d'appétence pour Pierre de Bresse».*

En matière de dématérialisation, *«un effort considérable a été fait sur Verdun et sur les plus petites communes, ce qui ne fait cependant pas tout. Ce sera plus difficile pour les chefs de poste qui auront plus à gérer».*

Concernant les dates de transfert de charges au 01/01/16 et 01/09/16, pour le DDFIP 71 *«il n'y a pas de date idéale».* *«Que ce soit au 01/01 ou au 01/09, il existe plusieurs opérations importantes à effectuer. Ce n'est*

pas une nouveauté puisque Givry avait été fermée en juillet, c'est donc gérable».

«Mais il existe effectivement un coût de travail et de gestion de transfert, quelle que soit la date.

Pourquoi le 01/09 ? Trois raisons :

1/ Laisser du temps et éviter toute précipitation, le 01/01 pouvait être ressentie comme très rapide tant pour les élus que par notre environnement y compris ministériel. Il fallait se donner le maximum de garanties pour que tout se passe au mieux. Par le passé, certains postes ont été fermés le 15/12 pour le 01/01...

2/ Permettre aux agents de se déterminer dans le cadre d'un mouvement de mutation et leur donner la possibilité d'intégrer un mouvement avec possibilité de propriété, suite à un déplacement qu'elles ne voulaient pas.

3/ L'immobilier : il n'existe pas de volet immobilier. Deux sujets :

- les locaux professionnels sont assez exigus ; un agent en plus nécessitera un certain nombre de travaux possibles (câblage, déplacement bureau du chef de poste repositionné sur une partie de son actuel logement, transformation de l'actuelle cuisine en coin repas des agents) .

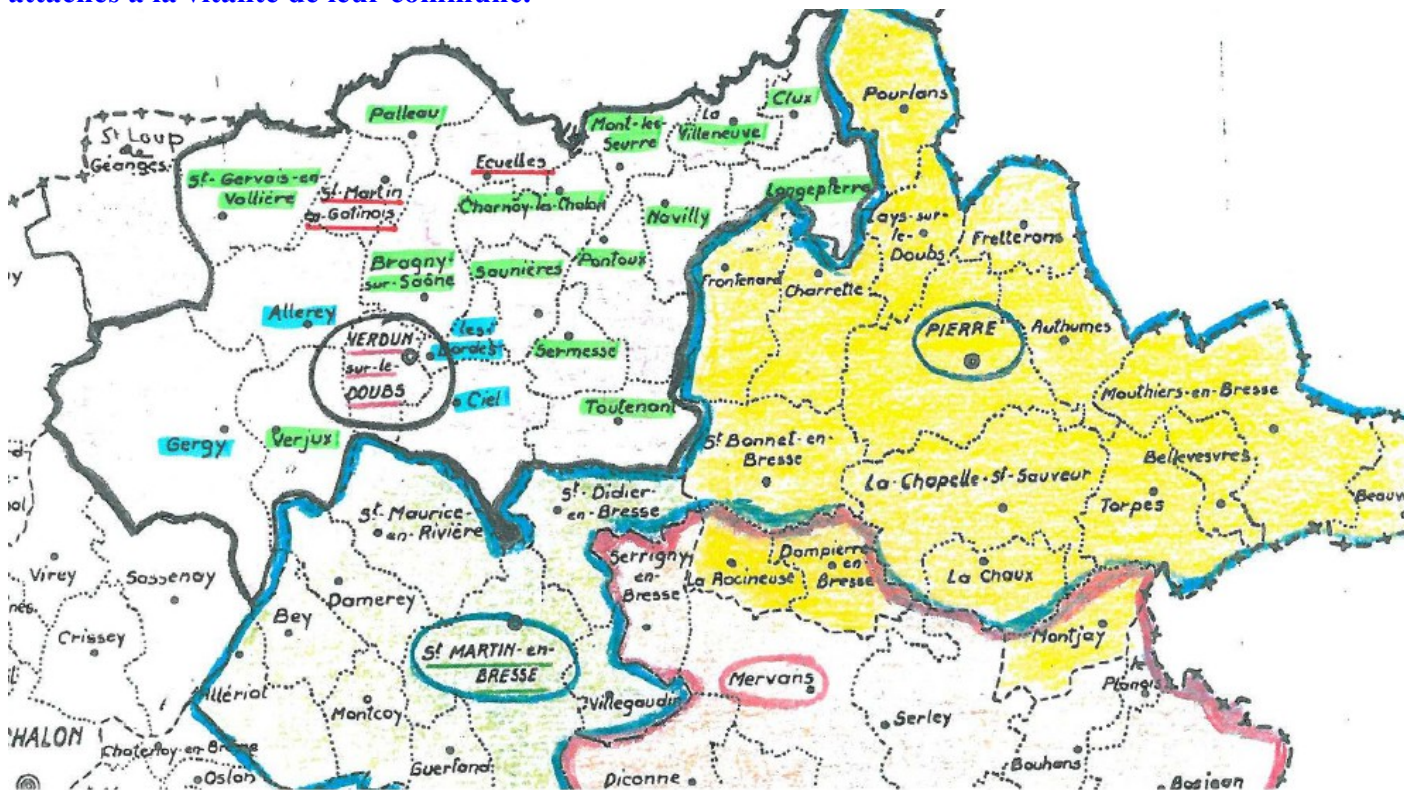
- le logement de fonction du trésorier : la maire est prête à aider à trouver un nouveau logement de fonction au trésorier.

Cet aspect immobilier ne peut pas se faire dans la précipitation».

► **CGT Finances Publiques 71 : Dans les documents fournis, la carte est très parlante.**

Avec la suppression de Verdun, il existera un vide qui se traduira par un allongement des distances ; St Martin et Mervans ayant été fermées il y a déjà de nombreuses années. Même s'il existe la dématérialisation, la suppression ne peut qu'entraîner des difficultés notamment pour les citoyens. Un comité d'usagers a-t-il été rencontré par la DDFIP 71 ?

Nous avons rencontré les usagers (commerçants, marché, etc.) qui ne savaient pas que la fermeture de la trésorerie était programmée et, même s'ils n'ont qu'un besoin ponctuel de la trésorerie, ils sont attachés à la vitalité de leur commune.



Selon le directeur, « les usagers semblent s'être adaptés à la suppression de Mervans et St Martin ».

Dans ces cas de fermetures, « cela s'accompagne de la mise en place de permanences mais il semble qu'à St Martin la permanence soit désormais quasi nulle et qu'on se demande s'il est bon de la maintenir. Celle de Givry a même été supprimée ».

La DDFIP ne « nie pas qu'il existe un impact, mais il ne concernera que Verdun, où la population est vieillissante et les agents y travaillent depuis longtemps. Pour un certain nombre d'usagers fiscaux, il y aura

un besoin d'adaptation. Des permanences auront lieu, dans la maison des services publics si cela est possible avec l'accord du Président de la Communauté de Communes ».

Le DDFIP 71 précise que « dans un certain nombre de départements, les restructurations se font même en présence d'un chef de poste. C'est globalement l'équilibre du poste qui doit interroger les DDFIP sur la pérennité du poste et non à la présence ou non d'un chef de poste. Il ne faut pas résumer qu'un départ de chef de poste entraîne la fermeture du poste. C'est l'équilibre travail et agents sur le poste qui importe ».

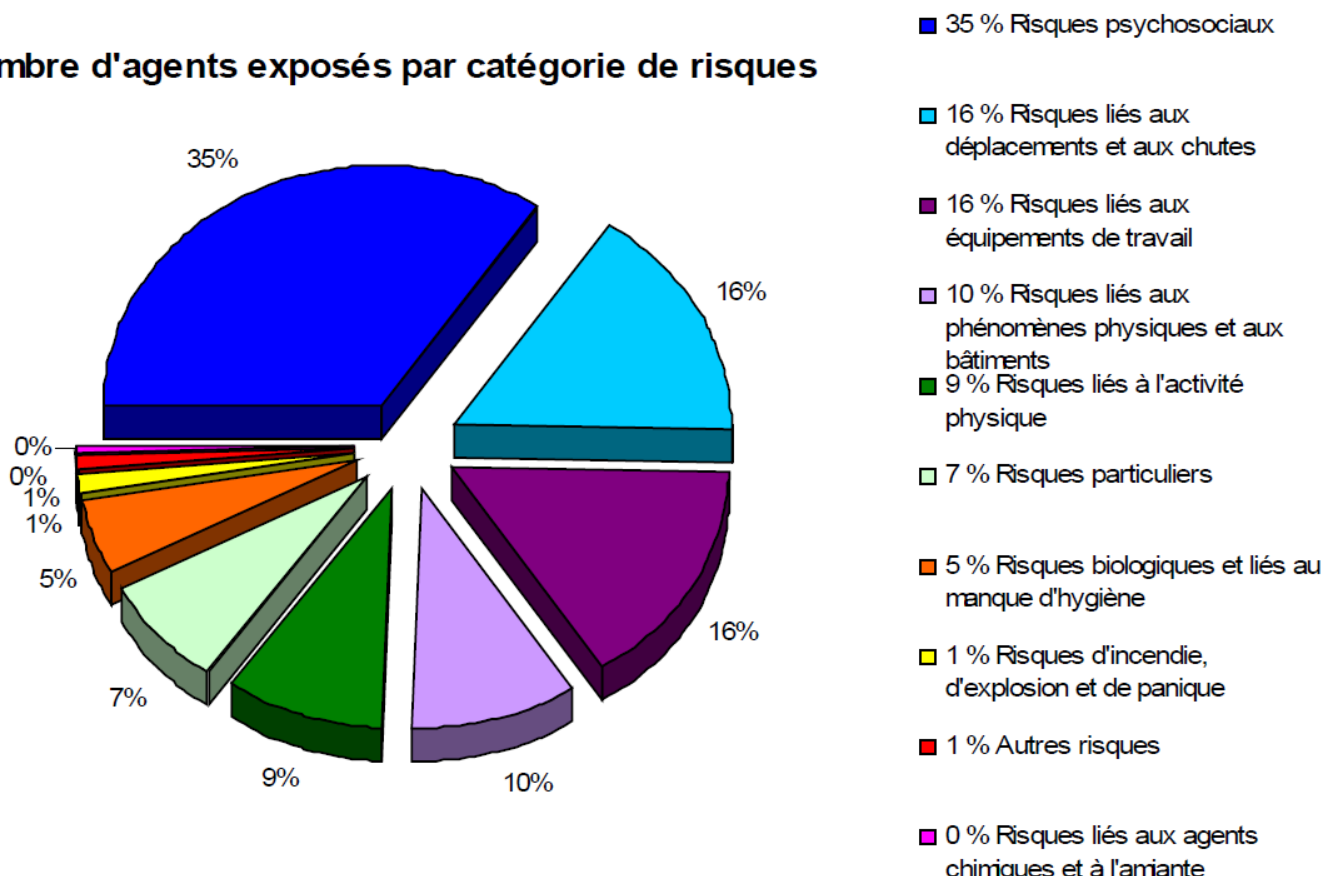
Et de conclure : « Il est clair que les suppressions d'emplois posent un problème dans la pérennité de notre réseau ... »

VOTE : 9 CONTRE , 0 POUR , 0 ABSTENTION

III) le Plan Annuel de Prévention :

Le recensement des risques est effectué une année sur deux. L'évaluation des risques à un intérêt si des actions s'ensuivent. Cette année, il existe une nette importance des Risques Psycho-Sociaux.

Nombre d'agents exposés par catégorie de risques



41 actions de prévention sont prévues sur l'année 2015, financées par la direction et par le CHSCT.

Concernant l'action de prévention dans le champ des risques psycho-sociaux, le directeur répond que « les chefs de service ont été sensibilisés et qu'ils peuvent faire remonter ». La direction précise que « l'intervention de la direction est moins concrète que l'achat d'un matériel mais il existe une action au quotidien de la part des RH , avec l'assistant de prévention, du médecin de prévention, de l'assistante sociale ».

Le DDFIP précise : « La DDFIP ne communique peut-être pas assez sur ces interventions ».

Des infos remontent régulièrement des chefs de service, des EDR, de l'assistante sociale et sont croisées par la direction .

► **CGT Finances Publiques 71 : Pourquoi ne pas s'appuyer sur une autre remontée, celle issue directement des agents ?**

La DDFIP répond qu'elle a « déjà des remontées des agents, notamment par les fiches de signalement ».

► **CGT Finances Publiques 71 : Dans certains services, le dialogue peut être rompu avec le chef de service. On rencontre ainsi des situations où l'info ne remonte pas ou est minorée. Les fiches de signalement peuvent être une**

remontée, si elles sont utilisées à bon escient.

La direction indique que « nous sommes dans une unité de travail hiérarchique où le chef peut donner des directives qui posent problème mais qui se justifient ».

IV) Questions diverses :

► D'après les remontées des agents des SIP, la lettre de M. SAPIN a engendré une augmentation des appels et des réceptions, et son envoi représente un coût d'affranchissement (n'aurait-il pas été plus logique de mettre le courrier avec l'avis d'imposition?). Les contribuables ne l'ont pas toujours compris, et d'autres la réclamaient !

Le DDFIP 71 prend acte de cette remontée. Il indique que M. SAPIN a voulu communiquer sur les choix politiques du gouvernement et suppose que la DG a un budget communication.

► Le vote CONTRE la fermeture de la trésorerie de Verdun par les OS oblige la direction à convoquer le Comité technique local le jeudi 08/10 après-midi. La CGT Finances Publiques ne pourra être présente car ce jour-là elle appelle les agents à la grève dans le cadre de la journée de mobilisation interprofessionnelle.

